

La Bibliothèque Municipale Denise SICARD est un service public ayant pour vocation de contribuer

à l'information, à l'éducation, à la culture et aux loisirs de tous.

Les usagers s'engagent à respecter le personnel, les ouvrages ainsi que les locaux.

Le personnel de la Bibliothèque Municipale est à votre disposition pour vous aider dans vos recherches et demeure à l'écoute de vos suggestions. Les CD et DVD sont des supports très fragiles.

Les lecteurs sont priés d'en prendre soin : éviter les manipulations par les enfants, les traces de doigts...

Toute dégradation ou perte entraînera le remboursement du document au prix de remplacement à la date du dommage.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Denise SICARD

REGLEMENT

38 Avenue Pasteur 13580 LA FARE LES OLIVIERS

04 90 42 56 09 biblio.municipale13580@gmail.com

IPNS MAI 2014

REGLEMENT (extraits)

LES HORAIRES

Les périodes et horaires d'ouverture sont fixés par le Maire :

	Matin	Après midi
Mardi	9h30-11h30	15h00-18h00
Mercredi	9h30-11h30	15h00-18h00
Vendredi	9h30-11h30	15h00-18h00
Samedi	9h30-12h00	

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés (voir affichage).

ACCES

La consultation de documents sur place est libre et gratuite pour tous.

L'accès aux postes multimédia nécessite d'être inscrit à la bibliothèque et d'avoir signé la charte de consultation.

Possibilité de suivre des cours de formation sur R.D.V.

<u>HORAIRES DES COURS D'INITIATION</u> (Internet, bureautique...):

	Après midi
Mardi	09h30-11h30
Vendredi	15h00-18h00

Les enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'un adulte ne peuvent accéder à Internet qu'après accord du personnel.

Les usagers, lors de la connexion à Internet, doivent se conformer à la législation en vigueur (voir affichage) sous peine d'exclusion. Un logiciel de contrôle des sites consultés pourra être employé par le personnel pour s'assurer du respect de ces dispositions.

INSCRIPTION DES USAGERS

Pour emprunter des documents, l'inscription est obligatoire et donne lieu à la délivrance d'une carte individuelle après présentation d'un justificatif de domicile.

Le montant de chacune de ces inscriptions est fixé par délibération du Conseil Municipal et porté à la connaissance du public par voie d'affichage:

Adulte:7€

Adolescent (de 14 à 18 ans) : 4 € Enfant (moins de 14 ans) : gratuité

Tout changement de domicile ou d'identité doit être signalé aux agents de la bibliothèque.

CONDITIONS DE PRET

La carte de lecteur doit être présentée pour tout emprunt de document.

Le lecteur peut emprunter :

- 4 LIVRES pour 4 semaines
- 2 REVUES pour 4 semaines
- 2 CD enfants pour 2 semaines
- 2 DVD pour 2 semaines (carte adulte obligatoire)

Toute restitution de document donne droit à un autre prêt.

En ce qui concerne les mineurs, le choix des documents empruntés est sous la responsabilité des parents. L'usager peut faire prolonger un prêt une fois, à la condition toutefois que personne n'ait réservé ce document et qu'il ne s'agisse pas d'une nouveauté.

RETARD, DEGRADATION OU PERTE

L'usager qui n'aura pas restitué les documents empruntés dans les délais prescrits s'expose à une suspension de son droit de prêt d'une durée équivalente au retard.

En cas de non restitution à l'issue du délai mentionné dans le second courrier de rappel, une amende forfaitaire de 30€ sera émise à l'encontre de l'emprunteur par le Trésor Public. Si l'ouvrage non restitué est d'un montant supérieur à l'amende, le titre de recette sera émis pour le montant réel du document.

En cas d'impossibilité de rapporter les documents (maladie, accident...), le lecteur doit en avertir la Bibliothèque.

PRET A DOMICILE

Il est réservé aux usagers qui ont de la difficulté à se déplacer (personnes âgées, handicapées, malades) même temporairement.